

Le conseil communal de Jalhay du 23 avril 2018 vu par JSDemain.

6 points ont été traités en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil a adopté :

- le règlement complémentaire de circulation routière limitant la vitesse à 70 km/h à Gospinal. Cette décision a été prise en raison des nombreux accidents, principalement dans le virage à proximité de la maison forestière.
- le règlement complémentaire de circulation routière règlementant l'arrêt et le stationnement des véhicules Grand'Rue à Sart. Auparavant, une partie de la rue avait été mise en stationnement interdit, mais cela a posé de grands problèmes pour les commerçants de la Grand'rue, car certains clients se stationnant à cet endroit ont été verbalisés et ces derniers mécontents risquaient de désertier le quartier. Notre groupe JSDemain avait notamment dénoncé la problématique sur les réseaux sociaux et son site internet. D'un point de vue pratique, la commune a décidé, à droite où le stationnement était actuellement interdit, de prévoir deux emplacements de parking, en partie sur la route et sur le trottoir tout en laissant 1,5 mètre pour les piétons et à gauche, de créer toute une bande de stationnement, à cheval sur la route et le trottoir. Il restera néanmoins le problème du croisement des véhicules, mais c'est un moindre mal, car les voitures devront alors rouler plus lentement, ce qui va dans le sens de sécurité...
- une convention entre la Commune et le Centre de crise du SPF Intérieur dans le cadre de BE.ALERT., permettant de prévenir les citoyens par SMS en cas de situations d'urgence. Ces derniers seront invités via divers médias à se faire connaître s'ils souhaitent faire partie de la liste des personnes averties. Ce système permettra notamment d'avertir des groupes de personnes (médecins, écoles,...).
- le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique de la première plaine de vacances communale (la plaine Jalhay-Sart). Il s'agit d'un stage, reconnu par l'ONE, pour les enfants de 3 à 12 ans pendant lequel toutes sortes d'activités seront proposées. Un coordinateur sera engagé pour une période de 4 mois. Tarif préférentiel pour les habitants de notre entité ou les gens travaillant à Jalhay : 40 € (60 € pour les autres personnes).

Le Conseil communal a aussi approuvé à l'unanimité les points à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale IMIO du 07 juin 2018.

Malgré l'abstention du groupe Choisir Ensemble, le Conseil a modifié l'Ordonnance de police administrative afin de pouvoir sanctionner les personnes qui déplacent par exemple les panneaux de signalisation provisoire de sens de circulation unique installés par la commune.

Aucune question n'a été posée dans les sujets divers.

Pour le groupe JSDemain, Luc Becker.